

École du Solstice

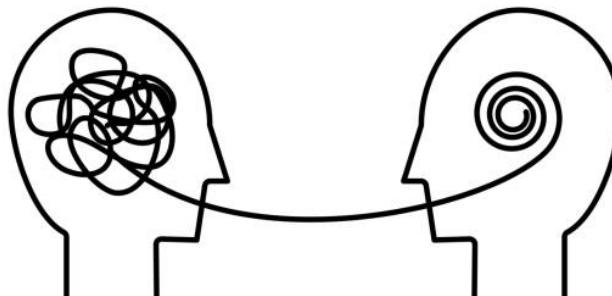
Orientations pour assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et sécurisant

Dans le cadre de son plan de lutte contre l'intimidation, la violence et les violences sexuelles, l'école du Solstice a déterminé des principes à appliquer au sein de sa communauté. Ils ont pour but d'orienter la prévention, la résolution et le suivi des situations par l'éducation et l'accompagnement. Pour rédiger ce document, l'équipe de l'école part du principe que les gestes violents, bien que non souhaitables, ne sont pas rares chez les enfants. Ils découlent d'un manque de maîtrise de la communication ou de la gestion des émotions (souvent la frustration, la colère ou la jalousie), ou encore de manifestation d'impulsivité. L'équipe-école choisit ses approches d'intervention en se basant sur les recommandations ministérielles, les éléments de loi et la recherche.

Le personnel de l'école interviendra toujours lorsque des gestes intimidants ou violents lui seront rapportés. Toutefois, toutes ces situations ne sont pas nécessairement traitées à l'intérieur du cadre de la loi. Il est donc important d'apporter des distinctions à leur égard.

Qu'est-ce qui caractérise ...

Le conflit	<ul style="list-style-type: none"> - Il concerne deux personnes ou plus. - Il est basé sur un malentendu ou une différence d'opinions. - Il survient occasionnellement ou régulièrement, en fonction des dynamiques. - Il peut conduire à une mauvaise entente, un désaccord. - Il peut entraîner de la violence. - Il fait vivre des émotions aux deux parties. - Il revient peu ou pas, selon le niveau de maîtrise des normes sociales des personnes concernées.
L'intimidation	<ul style="list-style-type: none"> - Elle concerne des parties opposées. - Elle présente une inégalité des pouvoirs entre les parties, impliquant des rapports de force et de l'abus de pouvoir. - Elle découle d'une intention claire de faire du tort, de nuire à autrui. - Elle se présente de manière répétitive dans un temps donné. - Elle crée des sentiments de détresse, d'isolement et de peur à la partie lésée.
La violence	<ul style="list-style-type: none"> - Elle désigne les écrits, les images, les paroles ou les gestes volontaires pour blesser une personne psychologiquement, physiquement ou sexuellement. - À moins que l'impulsivité ne soit en cause, elle est toujours intentionnelle. - Elle peut apparaître tant dans un contexte de conflit que d'intimidation. - Elle est très souvent source de conflit, même lorsqu'elle est le résultat d'une impulsivité.



Pour mieux visualiser l'intimidation sur le terrain, voici différentes formes qu'elle peut prendre en milieu scolaire.

Physique	Verbale	Sociale	Virtuelle
Pousser, bousculer, frapper, voler, vandaliser, toucher les parties intimes	Insulter, menacer, se moquer, humilier, tenir des propos dégradants (raciste, sexiste, homophobe, transphobe, etc.), surnommer quelqu'un	Propager des rumeurs sur quelqu'un ou ses relations, ignorer une personne, exclure sans raison, ridiculiser en public	Utiliser des messages textes, des courriels ou les réseaux sociaux pour harceler, insulter, se moquer, dégrader, humilier ou surnommer quelqu'un

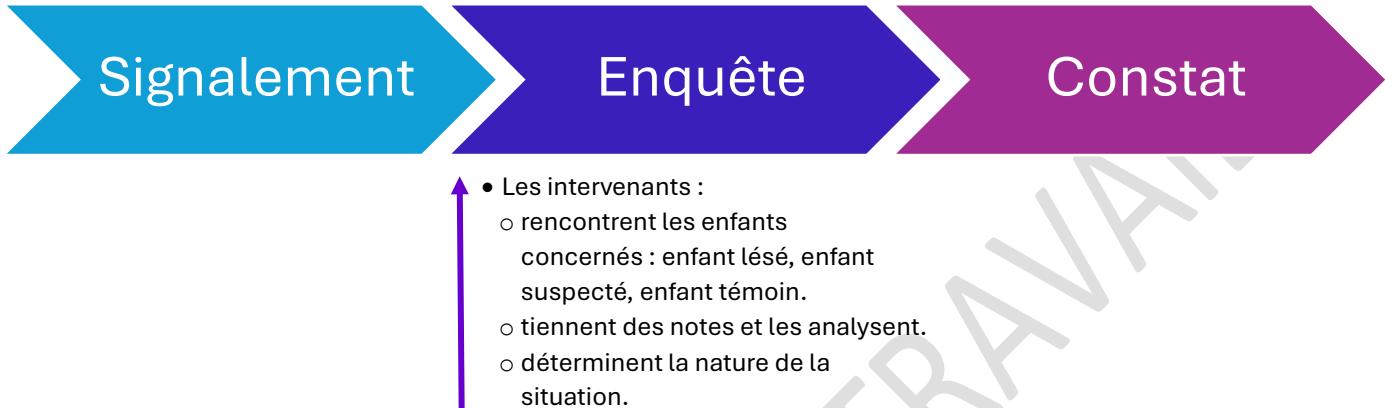
Déploiement des orientations dans l'école

Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et sécurisant pour tous. Développer les habiletés communicatives et sociales nécessaires pour bien s'épanouir dans la communauté. Respecter les attentes de la loi quant à la lutte contre l'intimidation, la violence et les violences sexuelles en milieu scolaire.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le mode de vie de l'école par diverses stratégies. Promouvoir les présentes orientations auprès de toute la communauté. Éduquer et accompagner la communauté dans les pratiques de la saine communication, de la résolution des différends et de la gestion des émotions. Modéliser avec les enfants les pratiques de la saine communication, de la résolution des différends et de la gestion des émotions. Faire connaître la démarche d'intervention suivie dans les cas signalés d'intimidation. Rendre accessible le plan de lutte contre l'intimidation, la violence et les violences sexuelles.
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Orientations pour assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et sécurisant. Ateliers sur la saine communication, la résolution des différends et la gestion des émotions. Mode de vie de l'école du Solstice Outils de signalement anonyme (physique et virtuel) Plan de lutte contre l'intimidation, la violence et les violences sexuelles
Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> Vivre pleinement le mode de vie de l'école au quotidien. Exposer les enfants aux ateliers ciblés, au moins trois fois à chaque année scolaire. Soutenir les enfants Intervenir systématiquement lorsqu'un cas d'intimidation est signalé. Réviser annuellement les documents afférents.
Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Tous les enfants du préscolaire et du primaire de l'école du Solstice. Tous les adultes de la communauté œuvrant auprès d'eux. Les responsables des ressources éducatives du Centre de services scolaire des Sommets.

Signalement d'un cas d'intimidation : démarche d'intervention

- Les intervenants résolvent le conflit et font les suivis appropriés.
- ou

- À la suite d'une dénonciation.
- À la suite d'une observation.



Étapes à la suite d'un constat d'intimidation

1^{re} intervention

- Rencontre entre un intervenant et l'enfant identifié
- Rappel de la démarche d'intervention
- Attentes claires sur la fin des comportements manifestés
- Avis aux parents par écrit ou par téléphone
- Geste de réparation (pour l'enfant, pour la communauté)
- Suivi avec la TES en lien avec les comportements manifestés
- Accompagnement auprès de l'enfant lésé et de l'enfant témoin

2^e intervention

- Rencontre entre un intervenant, la direction et l'enfant identifié
- Rappel de la démarche d'intervention
- Appel de l'enfant à ses parents pour expliquer son comportement
- Attentes claires avec engagement écrit
- Second avis aux parents par écrit ou par téléphone
- Geste de réparation (pour l'enfant, pour la communauté)
- Suivi avec la TES en lien avec les comportements manifestés
- Intervention d'un agent sociocommunautaire externe, au besoin (travailleur social, policier ou autre)
- Accompagnement auprès de l'enfant lésé et de l'enfant témoin

3^e intervention

- Rencontre entre un intervenant, la direction, les parents, l'enfant identifié et un agent sociocommunautaire
- Mise en place d'un plan d'action
- Geste de réparation (pour l'enfant, pour la communauté)
- Régulation rapprochée
- Référence vers un service complémentaire
- Suspension à l'interne ou à l'externe
- Déplacement vers un autre établissement scolaire